



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2020/93/ 0000948

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

FRANCE TRAVEL SERVICES

Le titulaire de la présente licence (1) ~~25 RTE DE SANTA GALET~~
06200 NICE

888017399

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

23/09/2020

22/09/2025

La présente licence est valable du MARSEILLE au

23/09/2020

Délivrée à

le

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pour le Préfet de Région,
la DREAL, par délégation,
le chef de l'Unité Régulation
et Contrôle des Transports et Véhicules

Frédéric Tiran

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.